**AR Prefecture**

047-214701955-20251113-DEL1382025-DE
Reçu le 18/11/2025

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 13 novembre 2025

**DEPARTEMENT**
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**
NERAC

**CANTON**
NERAC

**Nombre de conseillers**
**En exercice :** 29
**Présents :** 20
**Votants :** 28

**OBJET :**
**Marché entretien et gestion d'espaces verts ou espaces naturels 2025-2027 – Rectification de la durée d'exécution.**

**N° 138/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 07 novembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes BUSQUET, CASEROTTO, MM. DUFAU, GELLY, SANCHEZ, Adjoints au Maire ; Mmes IBN-SALAH, SERRES-SOLANO, MM. ARNAUNE, DAVID, GOLFIER, VICENTE, Conseillers Délégués, Mmes BERTHOUMIEU, FONTANEL, GARBAY, MEDECIN, MM. TUFFERY, TAROZZI, ESSERTEL, GOUJON, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** :
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET
Madame CONDUCHE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID
Madame DESSAINT qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE
Monsieur DULOUARD qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Madame SERRE-SOLANO
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame IBN-SALAH
Madame GREGOIRE

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Madame Laurence BERTHOUMIEU ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 13 novembre 2025 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : GOLFIER Patrick**

Par délibération N° 063-2025 en date du 22 mai 2025, vous avez accepté d'attribuer le marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, issu des articles L2123-1 et L2113-13 et suivants du code de la commande publique, ayant pour support des activités d'entretien et de gestion des espaces verts ou des espaces naturels municipaux à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION.

**AR Prefecture**

047-214701955-20251113-DEL1382025-DE
Reçu le 18/11/2025

Il est apparu que cette délibération comportait une erreur matérielle concernant les dates d'exécution du marché.

La délibération N° 063-2025 prise en séance du 22 mai 2025 mentionne notamment une date de début d'exécution antérieure au caractère exécutoire de cette délibération, à savoir le 1er avril 2025. Cette délibération, visée au contrôle de légalité le 05 juin 2025, ne peut s'appliquer avant cette date.

Vous aurez trouvé, au demeurant, au programme de la présente séance, une décision du Maire permettant de régler à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION les services effectués au mois de juin 2025, pour les motifs exposés plus haut.

**Je vous demande donc de bien vouloir accepter la modification des dates d'exécution de ce marché, en ce qu'elle démarre au 1er juillet 2025, se termine au 30 juin 2027, et comporte une somme mensuelle à régler de 7 774.50€ sans T.V.A. dont la valeur est fixée au 1er juillet 2025.**

Les autres dispositions de la délibération étant sans changement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Considérant l'exposé du Maire
Considérant les avis de la C.A.O. spécifique aux M.A.P.A. en séances des 21 mars et 14 mai 2025,
Vu la délibération N° 063-2025 du 22 mai 2025
Après en avoir délibéré
**DECIDE A L'UNANIMITÉ**

- **DE MODIFIER** les dates d'exécution du marché adapté réservé d'entretien des espaces verts et naturels de la commune de Nérac, attribué à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION, en ce qu'il prend effet **le 1er juillet 2025** et se clôturera le **30 juin 2027**, après une durée d'exécution de **24 mois**.
- **DE PRECISER que les autres dispositions de la délibération N° 063-2025 restent inchangées.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler à l'association AGIR VAL D'ALBRET ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION la somme mensuelle de 7 774.50 €, hors actualisation, valeur au **1er juillet 2025** et après service fait.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à l'acte d'engagement et l'ensemble des pièces nécessaires
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025, section fonctionnement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....*

*Et de la publication à Nérac le .....*

*Le Maire*

MAIRIE DE NÉRAC 47600

Le Maire,

La Secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État*